

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 881

présenté par

M. Lucas, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Laernoës, Mme Belluco, M. Thierry, Mme Garin et
M. Julien-Laferrière

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'article 1er de ce projet de loi qui prévoit de conditionner l'octroi d'un titre de séjour pluriannuel à la maîtrise d'un niveau de langue. Cette disposition procède à une inversion de la logique de l'inclusion qui est une finalité et non une condition pour sa propre réalisation.